

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Un accompagnement personnalisé
pour les agents et les collectivités



L'allongement de la vie professionnelle incite et parfois contraint les agents à ne plus réaliser toute leur carrière au sein d'un même service ou d'une même structure. Le rapport à la carrière évolue, donnant à la mobilité professionnelle une place majeure dans la dynamique de gestion du personnel.

Le CDG81 accompagne les collectivités et aide leurs agents à impulser un nouvel élan à leur carrière par une mobilité réfléchie, adaptée et concertée.

POURQUOI ?

► Collectivité

- Résoudre des situations difficiles et favoriser une dynamique d'équipe
- Prendre en compte et clarifier les besoins et les attentes des agents
- Disposer d'un outil supplémentaire dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Parcours Professionnels (GPEPP)
- Accompagner à la période préparatoire au reclassement

► Agent

- Bénéficier d'un accompagnement avec un plan d'action et des outils individualisés
- Mettre en œuvre un processus de mobilité complet, de l'analyse des compétences jusqu'à la préparation aux entretiens de recrutement
- Construire un projet professionnel réaliste au regard de ses compétences et de la réalité du marché de l'emploi
- Actualiser ses outils de recherche d'emploi

POUR QUI ?

Pour tous les agents, titulaires ou contractuels, qui veulent et/ou doivent réfléchir à une évolution professionnelle et être aidés pour la construire : souhait de mobilité fonctionnelle ou hiérarchique, réussite à un concours, situation professionnelle difficile, inaptitude à exercer ses fonctions, etc. Quel que soit le dispositif choisi, le bénéficiaire sera dans une **démarche active**.

LES PRESTATIONS

INFORMATION À LA MOBILITÉ

GRATUIT

Répondre à des questionnements sur les possibilités de mobilité et sur les démarches à entreprendre.

▶▶ 2 entretiens de 45 minutes.

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS PROFESSIONNEL

Dynamiser le parcours de l'agent dans le cadre d'une mobilité interne ou externe, d'un projet d'organisation ou de réorganisation des services.

Identifier d'autres fonctions, postes, en tenant compte du potentiel et des compétences de l'agent.

Mettre en œuvre le projet de l'agent. Accompagnement à la construction et à la réalisation d'un **plan d'action**.

▶▶ *Accompagnement de 7h environ.
Équivalence d'une journée de travail, durée estimée 4 mois.*

**Un livrable sera remis à la fin de cet accompagnement :
le bilan de parcours professionnel.**

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement sur le **plan d'action** et élaboration d'un **parcours de formation individualisé**, afin de parvenir au **Plan individuel de développement des compétences (livrable)**.

▶▶ *équivalence de 3 jours de travail, durée estimée 6 mois.*

PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

GRATUIT

Accompagnement durant l'année de la PPR : niveau 1.

▶▶ 4 entretiens sur 12 mois.

Accompagner l'agent et la collectivité de manière plus régulière durant l'année de la PPR : niveau 2.

▶▶ 1 entretien mensuel sur 12 mois.